

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

Conseil d'Administration
du 7 décembre 1976

Délibération n° 76-21 du 21 octobre 1976
portant dénonciation de certains forfaits pollution

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière
de bassin "Seine-Normandie"

DELIBERE

Article unique

Le Directeur est autorisé à dénoncer le forfait pollution aux 25 industriels énumérés au procès-verbal de la réunion de ce jour.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER